



Droit syndical : Campagne des données - 2018

Annexe à la lettre circulaire du 006-19
du 23 janvier 2019

23/01/2019

Règlement général pour la protection des données

Sommaire

Qui collecte les Données à Caractère Personnel (Identité du responsable du traitement) ?... 2	2
Quelles sont les Données à Caractère Personnel traitées ?..... 2	2
Quelles sont les finalités et les bases légales des traitements de vos Données à Caractère Personnel ?..... 2	2
Quels sont les destinataires de vos Données à Caractère Personnel ?..... 2	2
Pour quelle durée conservons-nous vos Données à Caractère Personnel ? 3	3
Quels sont vos droits et comment les exercer ?..... 3	3
Quelles sont les mesures techniques et organisationnelles mises en œuvre pour protéger vos Données à Caractère Personnel ? 3	3
Comment nous contacter – DPO ? 4	4

Qui collecte les Données à Caractère Personnel (Identité du responsable du traitement) ?

Le Responsable de traitement des Données à Caractère Personnel est l'Union des caisses nationales de sécurité sociale (UCANSS), dont le siège est situé au 18, avenue Léon Gaumont, 75020 PARIS.

Quelles sont les Données à Caractère Personnel traitées ?

La notion de « Données à Caractère Personnel » désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

Lorsque l'UCANSS collecte les Données à Caractère Personnel du mandaté au plan national, cette collecte est effectuée de manière loyale et transparente grâce à la présente annexe remise en main propre par l'organisation syndicale au mandaté.

En l'espèce, les données collectées sont : données d'identification du mandaté, nature et période d'effet du mandat, quotité du mandat par rapport à un temps plein, appartenance syndicale, durée contractuelle du temps de travail, rémunération, nom de l'organisme employeur, niveau de classification, branche.

Quelles sont les finalités et les bases légales des traitements de vos Données à Caractère Personnel ?

Le recueil des Données à Caractère Personnel par l'UCANSS a pour base légale :

- *Une obligation réglementaire à laquelle le responsable de traitement est soumis pour le suivi du protocole d'accord du 1^{er} février 2008 relatif à l'exercice du droit syndical.*

L'outil a pour finalités :

- le respect des dispositions conventionnelles prévues par le Protocole d'accord de 2008
- la gestion des mandats des représentants syndicaux au plan national
- le suivi global des crédits d'heures au plan local
- la réalisation d'études statistiques

Quels sont les destinataires de vos Données à Caractère Personnel ?

La Direction générale et les agents habilités de la DRSI (Direction des relations sociales institutionnelles) de l'UCANSS, ceux de la DIRES (Direction des Etudes et des Statistiques)

de l'UCANSS, les caisses nationales pour le suivi budgétaire, votre organisation syndicale pour le suivi des mandats sont destinataires des Données à Caractère Personnel.

Les Données à Caractère Personnel sont stockées sur le territoire français et ne font pas l'objet d'un transfert hors de l'Union Européenne.

Pour quelle durée conservons-nous vos Données à Caractère Personnel ?

L'UCANSS traite et conserve les Données à Caractère Personnel dans un environnement sécurisé pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées. La durée de conservation des données n'excède pas 5 ans après la fin du mandat national (détachement/temps de délégation national).

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment au Règlement Européen (UE) du 27 avril 2016, vous disposez du droit suivant :

- **droit d'accès et de rectification, mise à jour et complétude de vos données à caractère personnel.**

Pour exercer votre droit, vous devez vous rapprocher de votre organisation syndicale pour les données relatives à votre mandat et de votre employeur pour les données afférentes à votre contrat de travail.

Quelles sont les mesures techniques et organisationnelles mises en œuvre pour protéger vos Données à Caractère Personnel ?

L'UCANSS met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles utiles afin d'assurer la sécurité des traitements de Données à Caractère Personnel et leur confidentialité.

A ce titre, l'UCANSS prend toutes les précautions utiles, au regard de la nature des données traitées et des risques du traitement, afin de préserver la sécurité des Données à Caractère Personnel et d'empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

L'UCANSS veille à mettre en œuvre selon les risques présentés pour chaque traitement de Données à Caractère Personnel une protection physique des locaux, des procédés d'authentification avec accès personnels et sécurisés et la journalisation des connexions.

L'UCANSS met en œuvre les mesures organisationnelles appropriées notamment par la sensibilisation du personnel à la sécurité des Données à Caractère Personnel.

Comment nous contacter – DPO ?

Si vous avez des questions concernant l'utilisation de vos Données à Caractère Personnel par l'UCANSS, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse : dpo@ucanss.fr